



# Club Subaquatique Tarbais

## Compte rendu de la Réunion technique du 21/02/2023

Présents : MIQUEL Gérard, RANSOU Michel, DAVEAU Patrick, BESSON Marc, DUBREUIL Fabien, PERROCHAIN Coralie, FABRE Jean Luc, PETERSON Cédric, DIVETAÏN Nicolas, POZERNIN Christophe, ZAOUÏ Guy, BEAUDRY Michelle, PAZOS Michel.

Excusés : SIMANDIRAKIS Patrick, ATTHAR Jean Pierre, BALLIF Bruno

### 1. Mise à jour des différents niveaux

- **Enfants** : Patrick DAVEAU  
Pas de problème rencontré et le stage à Rosas se présente bien.
- **N1** : Fabien DUBREUIL et David CYPERS  
Il y a pas mal d'absence mais dans l'ensemble tout va bien.  
L'avancement de la formation est convenable.
- **N2** : Cédric PETERSON  
Il y a un bon groupe, volontaire et la progression est homogène.
- **N3** : Jean Pierre ATTHAR  
Pour les nouveaux N3, les cours ont commencé. La formation pratique débutera quand les conditions météo seront plus clémentes.  
Pour 3 anciens N3, leur formation pratique est acquise, leur niveau sera validé comme convenu quand ils auront suivi les 2 cours sur l'ordinateur et les accidents dispensés respectivement par David et Fabien.  
Il s'agit de : DAVEAU Loïc  
GALBARDI Stéphane  
ZIRA Vivien
- **Apnée** : Philippe NAUDIN  
La formation se déroule convenablement, il y a une huitaine de candidats qui progressent bien.  
Philippe souhaite un créneau fosse pour juin. Dès qu'il aura fixé une date, le club fera le nécessaire pour la réservation.

### 2. Bilan rentrée 2023 (piscines, créneaux)

- La piscine Tournesol ne présente pas de problème.
- Piscine Paul BOYRIE
  - ✓ Il est important d'occuper le bassin au plus tôt vis-à-vis des autres activités.
  - ✓ Nous allons inverser les côtés Est et Ouest de notre créneau cela permettra un peu moins de manutention des blocs pour les enfants.
  - ✓ Le créneau enfant peut être prolongé d'une demi-heure sans problème. Patrick va voir avec les parents pour la faisabilité.

### 3. Gestes de communication et comportements en plongée

- Les signes fixes : il n'y a pas de caractère d'urgence  
Attention au port des gants noirs avec combinaison noire : on ne voit pas les signes.  
Les signes doivent être décalés.
  - OK : Ça va (question ou réponse)
  - Toi, moi
  - Regarde
  - Je suis sur réserve
  - Quelle est ta pression ? on montre le manomètre ou on indique la pression de manière non ambiguë (les chiffres avec les mains)
  - Mi pression
  - Monte
  - Descend
  - Fin de plongée
  - DTR
  - Paliers
  - Plus de palier
  - Parachute
- Les signes en mouvement : demande une réaction et intervention rapide
  - Ça ne va pas
  - Je n'ai plus d'air
  - J'ai froid
  - Je suis essoufflé
  - Je suis narcosé (signe ou absence de signe)
- A la mise à l'eau :
  - signe Ok en surface quand on refait surface (indicateur pour le DP)  
(Penser au masque sur le visage et détendeur en bouche)
  - Le moniteur à l'eau en premier sauf si élève prépare l'autonomie
- Remontée à l'échelle :
  - attendre l'info du GP ou du DP ou de la personne présente à l'arrière du bateau (Penser au masque sur le visage et détendeur en bouche quand on remonte à l'échelle jusqu'à l'arrivée dans le bateau)
- Pour la mise en place du parachute :
  - Prévoir un bout de 7 à 8 m (pas plus pour le type de plongée que nous faisons, pas nécessaire sauf si moulinet)
  - Ne pas l'attacher à soi (gilet)
  - Ne pas enrouler le bout autour de la main
  - Ne pas commencer à le ranger à la fin de la plongée, le faire passer à une personne qui est sur le bateau et qui le rangera grossièrement.
  - Il est souhaitable que celui qui tient le parachute monte en dernier au cas où le bateau doit repartir impérativement.
- Il est important de faire un petit rappel de communication dans le briefing avant de se mettre à l'eau.

### 4. Initiateurs

- J'envisage de faire des soirées pédagogiques pour travailler les péda pratiques et organisationnelles, plutôt le mardi soir quand il n'y aura pas de réunion.

## 5. Abandon des frais encadrants

- Michel RANSOU nous fait un petit topo la dessus.

« J'ai regardé ce sujet, quoique je ne sois pas spécialiste. Voici ce que j'ai trouvé :

L'article 21 de la loi de finances rectificative du 16 août 2022 a modifié l'article 83 3° alinéa 8 du code général des impôts. Le calcul de la défiscalisation des kilomètres parcourus pour le service d'une association est aligné sur celui des salariés qui déclarent leurs frais réels dans leur déclaration de revenus.

Il en résulte que :

1 Ne peuvent en profiter que les contribuables qui paient un impôt sur le revenu. Il n'existe pas (semble-t-il) d'impôt négatif sur le revenu pour les personnes qui n'atteignent pas le seuil de cette imposition. Ce qui n'empêche pas de le demander...

2 L'adhérent demande au Club de lui signer un formulaire CERFA 11 580 qui atteste d'un montant à déduire, à porter sur la déclaration de revenus de l'année N-1. Ce montant est le résultat d'un calcul que l'adhérent réalise sous sa responsabilité selon le barème propre aux salariés, qui comporte des montants différents selon la puissance fiscale du véhicule utilisé, et le nombre de kilomètres parcourus, dont il y a trois seuils.

3 Il est fortement conseillé aux adhérents qui demandent un CERFA 11 580 de conserver les traces de leurs trajets, autant qu'il leur est possible, pour se justifier en cas de contrôle fiscal. Ce peuvent être les tickets de péage ou de carburant, ou autre élément écrit démontrant les trajets ou les achats et services rendus au Club. Les usages du fisc tendent à demander à l'association de conserver ces preuves. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée. Je préfère que chaque adhérent conserve ses propres archives, et qu'il les produise en cas de contrôle, soit du Club, soit de lui-même.

4 La parution du barème pour les frais de 2022 est annoncée pour février 2023. Les montants devraient être significativement relevés par rapport à ceux de 2021, à cause de l'inflation. Information à surveiller.

5 Il s'agit d'une niche fiscale en expansion, et les adhérents qui demandent la défiscalisation doivent savoir que la situation légale est limitée : en principe la mesure s'applique aux donateurs et adhérents prestataires qui ne reçoivent aucun avantage ni prestation de l'association qu'ils aident. Tandis que nos adhérents profitent d'une partie au moins des prestations du Club. En cas de contrôle, les adhérents contrôlés ont intérêt à se rapprocher du Bureau pour établir leurs justifications.

6 Conclusion : comme d'habitude, on part d'une idée simple, et on se retrouve avec une usine à gaz... »

## 6. Séminaires des moniteurs (E1, E2, E3 et E4) 18 et 19 mars 2023 à Rodez

Pour contribuer au recyclage de ses cadres plongée la Commission Technique Régionale FFESSM Occitanie - Pyrénées Méditerranée, lance son séminaire des moniteurs, du E1 au E4, les 18 et 19 mars 2023 tout près de Rodez dans [le magnifique petit village de Salles-la-Source](#).

Nous serons hébergés à [L'Oustal-Pont-les-bains](#)

Une équipe locale particulièrement dynamique pilotée par Xavier NOAL du Club Subaquatique Ruthénois, assiste la CTR dans l'organisation logistique.

Ce type de séminaire est à la fois un recyclage mais aussi un moment privilégié de rencontres autour de nos valeurs fédérales associatives et citoyennes.

Nous prévoyons comme à chaque séminaire, des conférences et tables rondes autour de thèmes liés à la modernisation de notre enseignement et à l'actualité fédérale.

Culture et animations pour les accompagnants et bien sûr moments de convivialité sont également prévus.

## 7. Compresseur

- Le club vient de faire l'acquisition d'un nouveau compresseur qui sera normalement opérationnel dans les meilleurs délais.  
Ce compresseur de 20m<sup>3</sup>/h sera doté de 2 blocs tampons de 80l.

## 8. Bateau

- Point fait par Michel RANSOU qui a prospecté et vu pour achat du TIKI.  
Il y a encore quelques problèmes administratifs et organisationnels à régler en vue de l'acquisition de ce bateau.

## 9. Plongées à bord du bateau

- Petit rappel, voilà la règle qui a été décidée lors de la réunion de bureau du 02 mars 2021:  
Pour une sortie, le coût en carburant est de 85€, soit 5 plongeurs payants.  
Les encadrants qui encadrent ne payent pas.  
Les encadrants qui n'encadrent pas payent leur plongée.  
A l'issue de chaque sortie, il faut récupérer au moins 85€, si il y a 2 sorties dans la journée, cela fera 2 fois 85€.
- Il n'y aura pas de gratuité de plongée pour les personnes qui font de l'encadrement en piscine.

## 10. Réservation de la salle du CST

Lorsqu'il y a un besoin de salle, le mieux est de passer par Coralie qui fait la réservation et l'enregistrement sur le calendrier du club.

## 11. Il n'y a pas eu de question diverse.

Fin de réunion

La prochaine réunion technique aura lieu le 11 avril 2023 à 20h00

Le responsable technique  
Michel PAZOS

